Province de Québec Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 3 décembre 2018 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Guylaine Giguère, directrice générale adjointe est également présente.

11 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-284 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification:

Ajout:

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018-12-285 2018

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018

Adoptée à l'unanimité

<u>DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE NOVEMBRE 2018</u> 2018-12-286

La directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de novembre 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-<u>2015</u>

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, la directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2018-12-287 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2018.

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de novembre 2018 pour un montant total de 95 981.39 \$.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-288 **AFFECTATION 2018**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe a présenté aux membres du conseil les acquisitions d'immobilisations corporelles pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur le mode de financement de ces acquisitions.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le conseil accepte que soit passé les affectations suivantes du surplus accumulé non affecté pour un montant totalisant 686 186.66 \$ et du fond réservé parc & terrain de jeux pour un montant de 1 197.80 \$ pour les acquisitions de l'année 2018 \$:

FONDS AFFECTÉS	DESCRIPTIONS DÉPENSES	MONTANTS (\$)
Surplus accumulés non affectés	Borne sèche rte 137 & 5e rang	62 268.84 \$
Surplus accumulés non affectés	Génératrice	51 175.31 \$
Surplus accumulés non affectés	Aménagement Centre Communautaire	1 700.80 \$
Surplus accumulés non affectés	Parc informatique	9 725.60 \$
Surplus accumulés non affectés	Pavage Industrielle & Lachapelle	175 608.58 \$
Surplus accumulés non affectés	Aménagement local immeuble 112 (futur bureau municipal)	24 105.12 \$
Surplus accumulés non affectés	Ponceaux 1 ^{er} & 6 ^e rang	58 152.05 \$
Surplus accumulés non affectés	Sentier Parc des Générations	4 225.74 \$
Surplus accumulés non affectés	Aménagement parc Racine	25 649.66 \$
Surplus accumulés non affectés	Acquisition rue Projetée école	262 468.75 \$
Surplus accumulés non affectés	Acquisition 169 rue Principale	11 106.21 \$
Fonds réservés	Balançoire Parents/enfants	1 197.80 \$

Adoptée à l'unanimité

2018-12-289 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'Église Missionnaire Baptiste Landmark de l'Amour désire renouveler le contrat de location du Centre communautaire pour l'année 2019 à raison de 2 fois semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le renouvellement du contrat de location du Centre communautaire pour les rencontres de prières de l'Église Missionnaire Baptiste Landmark de l'Amour et de fixer le prix de location à 75.00 \$ + taxes / location.

Adoptée à l'unanimité

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-12-290 <u>LIBÉRATION DE RETENUE – PAVAGE ROUTE BEAUREGARD SUD</u>

<u>Soumis</u>: Correspondance de M. Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Consumaj Expert-Conseil, pour la recommandation de paiement en référence à la réception du décompte progressif numéro 2 (réception finale).

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage sur la route Beauregard Sud sont terminés depuis octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la qualité des travaux réalisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser la libération de la retenue de 5% au montant de 12 369.79 \$ avant taxes à la compagnie Construction Bau-Val Inc.

QUE la directrice générale adjointe, soit autorisée à signer le décompte progressif numéro 2 et le certificat de réception définitive des ouvrages pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-291 <u>DÉPART VOLONTAIRE DE M. RICHARD CONSTANTINEAU À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER</u>

ATTENDU, suite à la rencontre du Comité des ressources humaines et affaires juridiques ;

ATTENDU la volonté de M. Richard Constantineau de quitter le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

ATTENDU QUE M. Richard Constantineau était à l'emploi de la Municipalité sous période de probation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu,

QUE le conseil prenne acte de la fin d'emploi de M. Richard Constantineau comme suite à son départ volontaire le 22 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-292 CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2019

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur, que pour l'année 2019 le conseil maintienne sa politique de tenir les séances ordinaires, sauf exception, le deuxième lundi du mois à 19h30. Les dates choisies seront donc les suivantes :

14 janvier8 juillet11 février12 août11 mars9 septembre8 avril15 octobre13 mai11 novembre10 juin2 décembre

9 décembre (extraordinaire) Budget

Adoptée à l'unanimité

2018-12-293 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AVANT PRESCRIPTION ET AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR UN DERNIER AVIS AVANT TRANSMISSION À LA COUR MUNICIPALE</u>

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale adjointe dépose devant les membres du conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité avant prescription.

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à procéder à l'envoi d'un dernier avis de paiement avant de transmettre les comptes à la Cour municipale.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-294 <u>DÉPÔT REGISTRE DES DÉCLARATIONS, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE</u>

La directrice générale adjointe informe les membres du conseil qu'en vertu de l'article 6 de la loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale, elle doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil de décembre, un extrait de registre contenant les déclarations des membres du conseil ayant reçu tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée lorsque sa valeur excède 200\$. La directrice générale adjointe précise qu'aucune déclaration ne lui a été transmise par un élu à ce sujet.

2018-12-295 <u>DÉPÔT DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES</u>

La directrice générale adjointe dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil. Les dites déclarations doivent être déposées en vertu des articles 357 et 358 de la « Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités ».

2018-12-296 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC – ANNÉE 2019

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de nommer M. Sylvain Goyette à titre de Maire suppléant pour l'année 2019. M. Goyette agira également à titre de substitut au Conseil des Maires de la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-297 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER AVEC LA SPA DES CANTONS POUR 2019

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de la SPA des Cantons pour une durée d'un an.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de renouveler l'entente pour le contrôle animalier avec la SPA des Cantons dès le 1^{er} janvier 2019, pour une période d'un an, au montant 7 155.16 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-298 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS (CSVDC)</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par la résolution 2016-07-202 une entente pour offrir le transport scolaire à l'année pour tous les élèves de Ste-Cécile ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de l'entente pour le transport avec la Commission scolaire Val-des-Cerfs (CSVDC) a été signée pour 3 ans (d'août 2016 à juin 2019) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le versement pour l'année scolaire 2018-2019 relativement au service additionnel pour le transport scolaire pour un montant total de 13 500 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-299 REGROUPEMENT CAVAL RANCH – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement Caval Ranch est une association à but non lucratif :

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE les randonnées équestres permettent d'apprécier et de découvrir les panoramas que Sainte-Cécile-de-Milton renferme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend collaborer à la réussite de cette activité ;

CONSIDÉRANT l'implication de citoyens à cette levée de fonds ;

CONSIDÉRANT la politique de dons, de commandites et de subventions de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'appuyer cette cause en donnant un montant de 200.00 \$ à condition que l'activité soit reconduite et/ou tenue.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-300 RÉUSSIR AVEC PEP – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Réussir avec PEP est une association à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Réussir avec PEP propose une activité (Les rendez-vous de galette – l'heure du conte) qui est destinée aux familles dans la communauté :

CONSIDÉRANT QUE cette activité est hebdomadaire et rejoint les parents et les enfants de 0 à 5 ans dans le but de stimuler le développement global de l'enfant par le plaisir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend collaborer à la réussite de cette activité ;

CONSIDÉRANT la politique de dons, de commandites et de subventions de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'appuyer cette cause en donnant un montant de 250.00 \$ à condition que l'activité soit reconduite et/ou tenue.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-301 <u>COMITÉ DE BASSIN VERSANT DU RUISSEAU DES AULNAGES – DEMANDE DE</u> COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE le comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages est une association à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a comme projet le contrôle des espèces exotiques envahissantes, dont l'érable Giguère, afin de protéger le peuplement forestier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend collaborer à la réussite de cette activité ;

CONSIDÉRANT l'implication de citoyens à cette levée de fonds ;

CONSIDÉRANT la politique de dons, de commandites et de subventions de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'appuyer cette cause en donnant un montant de 250.00 \$ à condition que l'activité soit reconduite et/ou tenue.

Adoptée à l'unanimité

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-12-302 <u>AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 582-2018 – POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET</u> DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Avis de motion est donné par Mme Ginette Prieur, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 582-2018 —Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019.

M. Claude Lussier se retire de la salle à 19h46

2018-12-303 ANNULATION DES TAXES DU MATRICULE 6339-10-0587 SUITE À L'ACQUISITION DU LOT 3 555 791 (RUE DES SAULES)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 3 555 791 situé sur la rue des Saules depuis le 01-01-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les taxes non payées au montant de 0.79 \$ n'ont pas fait l'objet d'un ajustement de taxes en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE tout immeuble appartenant à la Municipalité est exempt de toute taxe foncière municipale selon le chapitre F-2.1 (Loi sur la fiscalité municipale) article 204.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'annuler les taxes non payées au montant de 0.79 \$.

Adoptée à l'unanimité

M. Claude Lussier revient dans la salle à 19h47

2018-12-304 <u>SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1</u>

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 :

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de **4 500\$**, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent **5 400\$**, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins **900\$**;

QUE la municipalité autorise M. Paul Sarrazin, Maire ou Mme Guylaine Giguère, directrice générale adjointe à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-305 DEMANDE DE PRIX ET ADJUDICATION CONTRAT ASPHALTAGE 1^{ER} ET 6^E RANG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut demander de gré à gré des prix pour des contrats de moins de 25 000.00 \$;

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE par souci de transparence la Municipalité a demandé quatre (4) demandes de prix et en a reçu quatre (4) soit :

ENTREPRISES	MONTANT \$ AVANT TAXES
Asphalte des cantons	20 566.00 \$
Pavage G.O.	20 000.00 \$
Pavage Montérégie Inc.	19 370.00 \$
Asphalte Bernier Inc.	18 140.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu,

QUE le Conseil autorise l'adjudication du contrat d'asphaltage du 1^{er} et 6^e rang au soumissionnaire le plus bas, Asphalte Bernier Inc., pour un montant de 18 140.00 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-306

AUTORISATION DE MANDATER UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE SURFAÇAGE CHEMIN DALE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de surfaçage du chemin Dale sont prévus dans le Plan d'Intervention en Infrastructure Routière Locale (PIRRL) ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont subventionnés dans le cadre dudit programme pour un montant de 70 095.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux de surfaçage sur le chemin Dale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis pour lesdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale adjointe à mandater une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis pour le surfaçage du chemin Dale.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-307 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de novembre 2018 soit :

Agrandissement 1

Bâtiment accessoire 1

Démolition 1

Installation septique 1

Permis de brûlage 4

Rénovation, réparation et modification 2

Pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018 - 10 permis émis, ayant une valeur totale perçue de 122.00 \$ et pour une valeur d'évaluation de 61 200.00 \$.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018 - **216 permis en 2018 pour une valeur perçue de 6 606.00** \$ et pour une valeur d'évaluation de **4 153 871.00** \$.

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2018-12-308 DÉROGATION MINEURE - 3 556 130

Avant la décision du Conseil sur ce sujet, le Maire invite la population à s'exprimer en regard de la demande de dérogation mineure déposée par la Caisse Populaire Desjardins pour sa propriété du 419, rue des Bouleaux. (Il ne s'agit pas d'une période de questions).

Propriétaires : CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRANBY HAUTE-YAMASKA

Adresse 419, rue des Bouleaux

Zonage municipal: RE-10

Objet de la demande :

Cette demande vise une dérogation sur un bâtiment en zone RE-10 dont la marge avant centrale est de 14,11 mètres de la rue et que le règlement de zonage Nº 560-2017, en vigueur depuis le 12 mai 2017 exige un minimum de 15 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la distance entre le bâtiment principal et la limite de la propriété en marge avant centrale est situé à 14,11 mètres au lieu de 15 mètres tel qu'exigé dans le règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande peut faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures no 564-2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte aux immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le plan de localisation tel que présenté par Jocelyn Bienvenue, a.-g. sous le dossier 18091060 démontre les marges avant non conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est requise pour la vente de l'immeuble.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser une dérogation mineure afin de permettre au requérant de vendre l'immeuble et d'autoriser une dérogation sur la distance suivante :

Marge avant centrale du bâtiment principal : 14,11 mètres Distance demandée : 0.89 mètres en dérogation.

Adoptée à l'unanimité

Mme Jacqueline Lussier Meunier se retire de la salle à 19h52

2018-12-309 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 580-2018 – ZONAGE</u>

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2014-274 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Yamaska a été modifié le 21 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que les municipalités locales doivent modifier leurs règlements d'urbanisme afin d'en assurer leur concordance ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite amender son règlement de zonage pour agrandir la zone RE-5 afin de permettre l'agrandissement du garage de Centre de mécanique Ti-Wi Autocam Inc. situé au 197 de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite amender son règlement de zonage pour interdire l'expansion d'une activité extérieure protégée par droits acquis ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018, en vue de l'adoption du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement de zonage adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 12 novembre à 19h15;

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT le second projet de règlement de zonage adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la réception d'aucune requête des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'adopter le règlement 580-2018 et intitulé « Règlement de zonage 580-2018 visant à apporter des modifications aux normes de limites et d'usages autorisés dans la zone RE-5, à interdire l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis à l'extérieur d'un bâtiment, de préciser certaines terminologies et d'interdire à l'ensemble du territoire les installations de transfert de matières résidentielles. »

Adoptée à l'unanimité

Mme Jacqueline Lussier Meunier revient dans la salle à 19h54

2018-12-310

EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2019 - PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE DE MONITEURS / MONITRICES ET AIDE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit offrir aux jeunes de notre municipalité de profiter de terrains de jeux durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT que le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans :

CONSIDÉRANT que les demandes de financement sont habituellement acceptées du 1^{er} décembre au 31 janvier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser les personnes habilitées à signer pour et au nom de la municipalité les documents pertinents pour une demande de financement pour l'embauche de moniteurs / monitrices et aide administrative par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada et d'autoriser également la publication d'offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande

Que s'est-il passé avec le déneigement, lors de la dernière tempête de neige ? Il y a des rues qui n'ont pas été déneigées ?

Le maire répond

Nous allons faire les vérifications auprès de l'entrepreneur.

Un citoyen demande

Concernant le déneigement, est-ce qu'il y a deux côtés (secteurs) comme avant ?

Le maire répond

Le nouveau contrat de déneigement est à l'ensemble du territoire avec deux camions fonctionnels, il n'y a plus de secteur 1 & 2.

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande

Peut-on régulariser la situation sur le panneau d'affichage électronique, car certaines images sont parfois illisibles ?

Le maire répond

Nous allons informer la responsable afin de remédier à la situation et nous assurer que la résolution soit adéquate.

Un citoyen demande

Concernant les pancartes des dépôts sauvages installées sur le territoire, les indications qui y sont inscrites sont très petites. Pouvez-vous parer à la situation ?

Le maire répond

Les affiches proviennent de la MRC de La Haute-Yamaska et le visuel de la campagne d'affichage est standard, nous allons apporter les commentaires auprès de la MRC.

2018-12-311 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 05.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin

Maire

Mme Guylaine Giguère

Directrice générale adjointe